



Conseil économique et social

Distr. générale
30 octobre 2017
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-sixième session

31 janvier-7 février 2018

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social et à la vingt-quatrième

session extraordinaire de l'Assemblée générale :

thème prioritaire : stratégies d'élimination

de la pauvreté visant à parvenir

à un développement durable pour tous

Déclaration présentée par Modern Advocacy, Humanitarian, Social and Rehabilitation Association, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Lutte contre les problèmes de pauvreté psychosociale liés à la justice sociale inclusive et tolérance zéro à l'égard de l'impunité dont sont victimes les pauvres

Introduction

L'importance du Programme 2030 et des objectifs de développement durable qui consiste véritablement à « ne pas faire de laissés-pour-compte » est reconnue dans le discours prononcé par Ban Ki-moon à l'occasion de l'ouverture de la cinquante-quatrième session de la Commission. Le fait que l'on constate à juste titre qu'un trop grand nombre de personnes continuent d'être confrontées à l'exclusion et à la frustration alors qu'elles « travaillent plus dur » et restent toujours « à la traîne », laisse supposer que les considérations de justice sociale et les solutions pragmatiques d'élimination de la pauvreté comportent de graves défaillances systémiques. Du point de vue de l'inclusion sociale, la justice sociale exige que l'on concilie efficacement différents points de vue et amalgames. Le rapport du Sommet mondial pour le développement social de 1995 considère l'inclusion sociale, également appelée intégration sociale ou cohésion sociale, comme l'ambition d'instaurer « une société pour tous, où chaque individu, avec ses droits et ses responsabilités, a un rôle actif à jouer ». Bien que le rapport fournisse un moyen de mettre en œuvre une mutualité et une réciprocité, sans adéquation entre la notion de justice sociale inclusive et les préoccupations d'équité, des éléments d'incertitude demeurent.

Sachant qu'une compréhension intrinsèque de la notion de pauvreté dans le contexte récent du développement durable n'est possible qu'au travers de l'évaluation de la situation psychologique de chaque individu, il convient d'accorder une attention prioritaire à l'instrument de justice sociale qui favoriserait l'adaptation et la démarginalisation de personnes psychologiquement instables.

Objectif

Identifier l'instrument psychologique de la pauvreté et démarginaliser les personnes vulnérables afin de leur donner les moyens de tirer parti sans arrière-pensée des possibilités qu'offre le développement communautaire durable.

But

Débarrasser les membres vulnérables de la communauté de leurs perceptions intuitives sur la pauvreté et susciter en eux des aspirations et activités confiantes et fiables de développement durable socio-interactif.

Obstacles à l'élimination de la pauvreté en vue d'un développement durable pour tous

L'objectif du débat sur l'intégration tenu le 9 mai 2017 dans le cadre d'une manifestation parallèle du Conseil économique et social était de lancer un examen global de la notion de justice sociale dans la lutte contre la pauvreté. Un facteur d'équilibre important, qui consiste à « toucher avant tout les personnes les plus défavorisées » à insuffler une dynamique d'égalité des chances, a été souligné, comme le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, la primauté du droit, la justice, l'égalité et la non-discrimination pour tous les peuples quelles que

soient les différences physiques ou morales qui existent en leur sein. Cependant, des problèmes subsistent et continuent d'aggraver la pauvreté malgré toutes les mesures de pure forme prises pour les pallier.

a) État d'esprit des pauvres, qui se sentent dépourvus, exploités, négligés ou victimes de discriminations. L'inclusion sociale et la justice sociale exigent que cet état d'esprit soit ajusté pour tenir compte de nombreuses autres opinions et positions diffuses, et pour dégager ainsi une définition universelle de la tare psychologique intime qui crée le sentiment de pauvreté et en atténuer les effets. Un tel ajustement donne lieu à une situation parfaitement incertaine qui pose problème et appelle une réflexion profonde de tous.

b) Construction sociale de la pauvreté. la pauvreté est le manque de moyens matériels ou moraux ou techniques ou financiers ou le manque d'autres ressources nécessaires pour jouir des mêmes conditions de vie que d'autres personnes considérées comme aisées. Les représentations sociales de la pauvreté entraînent des sentiments discriminatoires et préjudiciables qui influencent les positions psychologiques individuelles sur l'inclusion sociale et la justice sociale et incitent à la ségrégation. Il en résulte un double problème : les personnes aisées croient devoir assumer la lourde charge de partager avec d'autres qui « ne le méritent pas », alors que les moins fortunés estiment que, pour être où ils en sont, c'est qu'ils ont été exploités, négligés ou victimes de discriminations. Le problème reste donc entier.

c) Mécanismes de justice discriminatoires. La mise en place de procédures judiciaires coûteuses qui limitent l'accès des personnes dans le besoin à une assistance juridique complète et impartiale renforce le sentiment psychologique de grande pauvreté vécue comme une défaite, un échec ou une déficience existentielle du point de vue de l'inclusion sociale et de la justice sociale. Cette situation accroît purement et simplement les possibilités de manipulation, d'exploitation et de marginalisation par des individus et entreprises capitalistes. Par exemple, au Cameroun, le 1^{er} décembre 2016, l'entreprise multinationale de télécommunications Orange, à travers son antenne régionale pour le Nord-Ouest, exploitant impunément un rassemblement social de soutien public à plus de 200 veuves et orphelins vulnérables de communautés rurales, a porté atteinte à l'intégrité morale de l'organisation de la société civile qui en avait pris l'initiative et qui s'emploie à promouvoir la cohésion sociale et les droits au bien-être des majorités vulnérables. Lorsque de tels actes demeurent impunis, en raison soit d'un manque de ressources soit de la méconnaissance des procédures juridiques par les victimes, il y a lieu d'être plus inquiet.

Élimination de la pauvreté grâce à l'autonomisation psychologique

Pour ce qui est des problèmes évoqués plus haut, il existe de nombreux moyens de traiter les revers individuels intimes liés à l'éradication de la pauvreté dans un contexte de justice sociale inclusive où les principes d'équité sont appliqués de manière efficace et réfléchie.

a) Une justice sociale inclusive qui prend en compte l'état d'esprit des pauvres peut traiter les problèmes et construire, au sein des majorités vulnérables, des personnalités qui ont confiance en elles-mêmes. Le processus d'inclusion sociale et de justice sociale peut adopter une orientation axée sur les droits par laquelle l'équité vient renforcer la justice éthique en faveur des moins défavorisés. Il faut pour cela mettre en place, à l'intention des personnes vulnérables ou pauvres, des mécanismes juridiques gratuits et efficaces de surveillance, d'enquêtes, de dénonciation et de poursuite dans le cadre de structures socialement inclusives. Il est également impératif d'établir que les victimes potentielles ont connaissance de ces mesures et les comprennent parfaitement.

b) La nature déplorable des évaluations et représentations sociales de la pauvreté victimise les individus, les communautés et des nations entières selon des critères discriminatoires. Dans le monde capitaliste d'aujourd'hui, les liens de cohésion sociale sont mûs par le gain qui repose sur des bénéfices et des possibilités mutuels qui favorisent l'exclusion sociale des majorités défavorisées. Cette situation exige que l'on aille rapidement au-delà des conceptions philosophiques actuelles de la justice sociale pour rechercher, harmoniser et diffuser des valeurs qui permettent d'engranger des avantages socioéconomiques mutuels entre les différentes classes sociales. Les classes aisées ou riches devraient pouvoir se convaincre de la nécessité d'établir des liens de cohésion sociale avec les classes défavorisées ou pauvres.

c) Les textes et procédures juridiques sont établis pour protéger tout le monde, indépendamment des caractéristiques naturelles propres à ceux qui peuvent s'en prévaloir et à ceux qui ne le peuvent pas. Il en résulte une appréciation discriminatoire de la justice sociale dans l'élimination de la pauvreté. Sur le plan psychologique, la capacité intime de travailler à un objectif communautaire commun peut se ressentir de sentiments individuels d'insécurité et d'impuissance. Les armes de la loi, notamment les principes d'équité ou les mécanismes éthiques de justice, doivent être rigoureusement appliquées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Le capitalisme est certes crucial pour la croissance économique, mais la justice sociale inclusive doit aller au-delà des normes capitalistes pour instaurer des mesures réparatrices automatisées qui permettront d'améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables dans des sociétés socialement inclusives. Les sociétés et les entreprises riches devraient fournir une assistance juridique aux victimes pauvres qui, ne connaissant pas leurs droits, subissent leurs abus, au lieu de les exploiter ou de les manipuler. Les possibilités de développement communautaire devraient prendre en compte la nécessité d'identifier, d'interdire et de démanteler les pratiques de discrimination, d'exploitation et de manipulation qui peuvent influencer de manière directe ou indirecte sur l'atténuation de la pauvreté.

Initiatives d'atténuation de la pauvreté menées à ce jour

Notre projet intégrateur sur le développement humain positif appelé BREATH, qui consiste à apporter partout soulagement et aide à l'humanité, et qui résulte de la notion éthique de mutualisation et de croissance sociale équitable visant à répondre aux préoccupations des communautés (E/CN.5/2016/NGO/3), a enregistré les résultats suivants :

- Mettre son concept d'humanité positive, concept appelé en pidgin « Na-Wetti » (c'est-à-dire « que se passe-t-il? »), au service du progrès socioéconomique pour sensibiliser les jeunes des taudis urbains, promouvoir des activités économiques, nouer des partenariats socialement harmonieux avec des entreprises, des opérateurs économiques, des entités gouvernementales et des établissements d'enseignement dans un souci de coexistence éthique et attirer l'attention sur la nécessité de soutenir et d'améliorer les conditions de vie des personnes malades, des orphelins, des veuves, des détenus et des personnes âgées;
- Organiser des rencontres sociales avec des groupes communautaires, des chefs traditionnels et des conseillers, des entrepreneurs, des artistes et divers animateurs culturels pour leur faire comprendre de manière pragmatique l'opportunité de mener de front des activités rentables et de répondre aux préoccupations d'aide sociale aux personnes vulnérables et aux personnes les plus défavorisées. Des certificats, attestations ou cartes de reconnaissance d'actions philanthropiques ont été décernés à ces occasions à ceux qui ont contribué à la lutte contre la pauvreté psychologique des personnes vulnérables;

- Conception et mise en œuvre de méthodes pour le développement et de promotion des talents naturels de personnes vulnérables, notamment d'orphelins, de veuves et autres jeunes de la rue, par la production professionnelle de vêtements de mode et d'enregistrements musicaux. Des tournois annuels de football ont également été organisés chaque année et à ces occasions, des questions liées aux activités de développement durable, en particulier aux soins et à la démarginalisation des pauvres, font l'objet de débats.

La force d'un homme réside dans sa volonté de continuer de progresser, ce que vient renforcer un état d'esprit sain et confiant. S'il n'a pas peur, l'homme peut transformer des ruisseaux en océans. Mettons la primauté du droit au centre de notre action pour autonomiser réellement les majorités vulnérables et éradiquer ainsi la pauvreté de la surface de la Terre.
